

Cartographie des Transferts de Données à Caractère Personnel (Exigence 31- HDS V2)

**« Aucun transfert de données de santé à caractère personnel vers
un pays tiers à l'espace économique européen »**

Chez Secure4all, nous attachons une importance capitale à la transparence et à la maîtrise des flux de données à caractère personnel (DCP). Conformément à l'exigence 31 de la certification HDS V2, nous avons élaboré une cartographie détaillée de tous les transferts de données, internes comme externes, pour garantir leur sécurité et leur conformité aux réglementations en vigueur.

1 Qu'est-ce qu'une cartographie des transferts DCP ?

La cartographie des transferts de DCP est un document clé qui permet d'identifier, de tracer et de documenter tous les flux de données personnelles dans le cadre de nos activités d'hébergement. Cette cartographie comprend :

- L'origine des données : Qui collecte les données et d'où elles proviennent.
- Les destinataires : Les systèmes, applications ou tiers impliqués dans le traitement des données.
- Les modalités de transfert : Méthodes et protocoles utilisés (ex. : API, SFTP, etc.).
- Les localisations : Emplacements géographiques des transferts (y compris hors de l'Union européenne).
- Les finalités : Pourquoi les données sont transférées et leur usage final.



2 Notre démarche de conformité :

2.1 Identification des flux de données :

Nous réalisons une analyse exhaustive de nos processus pour recenser l'ensemble des transferts de données.

2.2 Documenter chaque transfert :

- Type de données transférées (ex. : données de santé, données administratives).
- Nature du transfert (interne, externe).
- Acteurs impliqués dans le transfert (sous-traitants, partenaires).

2.3 Évaluation des risques associés :

Nous évaluons les risques de chaque transfert (ex. : pertes de données, accès non autorisés) et définissons des mesures pour les atténuer.

2.4 Mise à jour continue :

Notre cartographie des transferts est révisée régulièrement pour tenir compte des évolutions technologiques et réglementaires.

3 Sécurité des transferts

- Protocole sécurisé : Utilisation de technologies de chiffrement pour tous les transferts de données sensibles.
- Stockage localisé : Garantie que les données restent sur des infrastructures conformes aux exigences HDS, sauf autorisation spécifique.
- Accords contractuels : Vérification que tous nos sous-traitants et partenaires respectent les standards HDS et RGPD.

4 Consultation et transparence

Vous souhaitez en savoir plus sur notre cartographie des transferts ou vérifier les flux associés à vos données ? Contactez notre équipe dédiée :

Email : dpo@secure4all.eu

Courrier : SECUR4ALL SAS - 305 allée de Craponne, 13300 Salon-de-Provence